

DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_046
du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 14 mai 2025

Point n° 3. « Affaires statutaires »

3.12 Désignation d'un étudiant, membre du Conseil d'Administration, appelé à siéger au conseil documentaire du SCD

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire du collège des usagers : 4	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 4	Abstention(s) : 1
Quorum : 2	
Membres présents : 4	Suffrages exprimés : 3
Membres représentés : 0	Pour : 3
Total : 4	Contre : 0

VU les statuts du Service commun de la documentation (SCD) de l'université Marie et Louis Pasteur.

L'article 6 des statuts du SCD prévoit que son conseil documentaire comprenne un étudiant de l'université membre du conseil d'administration désigné par ses représentants au conseil d'administration de l'université.

Il revient alors aux usagers du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant qui sera appelé à siéger au conseil documentaire du SCD pendant la durée de son mandat (deux ans).

Un appel est effectué en séance. M. Lucas POITTEVIN présente sa candidature.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent cette candidature.

Besançon, le 14 mai 2025



Pour la Présidente et Le président,
Le directeur général des services,
Hugues DAUSSY

Thierry CAMUS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur